



**Convention entre la Ressourcerie Apt Luberon
et la Mairie de Roussillon (84220) pour la collecte des encombrants**

Entre

La Ressourcerie Apt Luberon

Structure dépendante de L'association :

Hébergement Accueil en Pays d'Apt (H.A.P.A.)

479, avenue de Roumanille, ZI Les Bourguignons 84400 APT

Représentée par André Jacquet agissant en qualité de Président

N° SIRET 40405837200032

ET

La Mairie de Roussillon (84220)

Représentée par Mme Gisèle Bonnelly, agissant en sa qualité de Maire de Roussillon (84220).

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1. Objet de la convention

La présente convention est passée entre la Ressourcerie Apt Luberon et la Mairie de Roussillon (84220) pour la réalisation de la collecte des encombrants chez les particuliers (hors gravats et végétaux) et leur acheminement sur la ressourcerie et le cas échéant, sur la déchetterie d'APT.

Article 2. Prestation (modalités)

L'association est informée au plus tard le Lundi précédent le 3^{ème} Mardi du mois courant, du nombre, des adresses et du type d'encombrants à prélever sur la commune de Roussillon (84220) pour le 3^{ème} Mardi du mois courant.

Les prestations d'enlèvements seront facturées par demi-journées, à charge pour la commune de concentrer les rendez-vous.

Article 3. Rémunération, facturation et paiement

Chaque prestation sera facturée cent vingt euros (120.00€) par demi-journée, facturé en fin de mois et payable à 30 jours.

Article 4. Assurances

L'association dispose des assurances nécessaires à son activité.

L'association déclare être en possession des autorisations et respecter la réglementation relative à ses activités de collecte, transport, traitement des produits.

Article 5. Pesée des flux

L'association effectuera une pesée des flux. Le SIRTOM met à disposition de l'association un pont bascule situé au quai de transfert : quartier Salignan 84400 APT

Article 6. Vente

L'association est autorisée à prélever les objets encombrants susceptibles d'être réutilisés et à les revendre au bénéfice de la Ressourcerie.

Article 7. Contact

Pour la Ressourcerie Apt Luberon la personne à contacter pour les rendez-vous ou toutes modalités

Sera : Mr Mathieu Jean-Paul 06 83 49 55 90.

Pour la Mairie de Roussillon (84220) la personne à contacter pour les rendez-vous ou toutes

modalités Sera : Mr Olivier CLEAZ 06 77 15 15 80

Article 7. Durée de la convention

La convention prendra effet à la signature, sera renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Les parties pourront y mettre fin d'un commun accord avant son terme normal, sous réserve de respecter un préavis d'un mois.

En cas de non respect des termes de la convention par l'une ou l'autre des parties, la convention sera résiliée de plein droit dans un délai d'un mois à compter de la notification des griefs.

En cas de rupture de la convention, pour quelque motif que ce soit aucune indemnité n'est due pas l'une ou l'autre des parties.

Fait à Apt le 06/01/2025 (en deux exemplaires)

Pour la Mairie de Roussillon (84220)

Mme La Maire, Gisèle Bonnelly

Pour l'HAPA et Le Président Mr Jacquet André

Le Directeur Mr Jean-Paul Mathieu



RESSOURCERIE APT LUBERON
H.A.P.A
479 ZI Les Bourguignons-84400 APT
Tél : 06 83 49 55 90
Siret : 404 058 372 00032